



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 18 septembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la semaine du 11 au 17 septembre 2017 :**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **198 contrôles routiers** à l'occasion desquels **584 infractions** ont été relevées, dont **17 alcoolémies**.

**498 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **8 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **33 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **7 290 contrôles routiers** à l'occasion desquels **15 641 infractions** ont été relevées, dont :

- **10 760 excès de vitesse ;**
- **624 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **618 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 605 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

## **Programmation de contrôles routiers**

Du 18 au 25 septembre 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

18/09 : Alissas  
Privas

19/09 : RN102 entre Vals-les-Bains et Saint-Didier-sous-Aubenas  
RD86 entre Limony et Cornas  
RD820 entre Serrières et Annonay  
RD82 entre Annonay et Andance

20/09 : RD579 entre Vagnas et Saint-Sernin  
Soyons

21/09 : RD86 entre Le Teil et Soyons  
RD104 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Labégude

22/09 : RD104 entre Le Pouzin et Aubenas  
Coux  
Privas

23/09 : RN102 entre Le Teil et Lavillatte  
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol  
Saint-Péray

24/09 : RN102 entre Le Teil et Lavillatte  
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol  
RD533 entre Saint-Péray et Saint-Agrève

### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

